

ETUDIANTS (Etats tiers)

ACTIVITÉ ACCESSOIRE (15h sem. / max.)

Genre de demande

Activité accessoire (15h/sem. max.)

Genre d'autorisation

L ou B
(Séjour pour formation/études)

RESSORTISSANTS (Etats tiers - extra-européens)

COCHEZ OBLIGATOIREMENT LA CASE QUI CONVIENT

Genre de demande

- Prise d'emploi
 Activité accessoire
 Transfert
(changement d'emploi ou de canton)
 Renouvellement

Genre d'autorisation

- Courte durée (4 mois ou 120 jours max.)
 Courte durée (12 mois max.), permis L
 Autorisation à l'année
(permis B valable 1 an, renouvelable)
 Requérant d'asile (permis N)
Admis provisoire (permis F)

1. Nom(s)
2. Nom de jeune fille
3. Prénom(s)
4. Date de naissance (jour, mois, année)
5. Sexe
6. Etat civil
7. Nationalité (indiquer le pays)
8. Adresse actuelle du travailleur
Rue
NPA et Localité
9. A-t-il déjà (ou a-t-il eu) un permis
Genre de permis
Date d'échéance du permis
10. Epoux / Epouse
Nom(s) et prénom(s)
Date de naissance
Nationalité du conjoint
Nom et adresse de son employeur
Nombre d'enfant(s) mineur(s)

Travailleur

- Masculin Féminin
- Marié(e) Célibataire Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)
- Adresse en Suisse Adresse à l'étranger
- Non Oui Si oui, lequel ?
 Saisonnier B Frontalier L N F
- En Suisse A l'étranger

11. Nom et raison sociale de l'entreprise
12. Adresse (Rue, NPA et localité)
13. Numéro de téléphone et téléfax
14. Adresse électronique (E-mail)
15. Nom du collaborateur responsable
16. Genre d'exploitation
17. Site internet de l'entreprise

Employeur

PAYS ET NATIONALITÉS

Ressortissants UE-27

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède + Islande et Norvège (AELE) + Chypre et Malte, Pologne, Tchéquie, Hongrie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Slovénie, Estonie, Roumanie, Bulgarie

Ressortissants des Etats-tiers

Tous les autres pays du monde ne faisant pas partie des catégories évoquées ci-dessus

	Employeur (suite)
18. Activité prévue dans l'entreprise	Profession _____ Secteur d'activité _____
19. Qualification du travailleur	<input type="checkbox"/> Qualifié <input type="checkbox"/> Non qualifié <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/>
20. Entrée en service	
Dès le _____	<input type="checkbox"/>
Déjà en Suisse depuis le _____	<input type="checkbox"/>
21. Durée de l'autorisation souhaitée	

	Conditions de travail
22. Horaire de travail hebdomadaire	Nbr d'heures _____
23. Salaire brut	
Par mois	Fr. _____ <input type="checkbox"/> x 12 <input type="checkbox"/> x 13
Par année	Fr. _____ <input type="checkbox"/> x 12 <input type="checkbox"/> x 13
Par heure (salaire-horaire de base brut)	Fr. _____
Supplément vacances	% _____ Fr. _____
Supplément pour jours fériés	% _____ Fr. _____
Supplément 13 ^{ème} salaire	% _____ Fr. _____
Salaire horaire brut total	Fr. _____
24. Mesures prises par l'employeur pour	
Loger ce personnel	Adresse _____
Couvrir les cas maladies et accidents	Nom de la compagnie d'assurance _____
La prévoyance professionnelle (LPP)	Nom de l'institution, affilié dès le _____
25. L'employeur est signataire de la convention collective de travail (CCT)	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Si oui, laquelle ?	Nom de la convention collective _____

REMARQUES

La présente demande doit être remise en 1 exemplaire original et toutes les rubriques dûment complétées aux adresses suivantes:

- Office de la main-d'œuvre du Service des migrations (SMIG), Rue de Tivoli 28, CP 1, 2002 Neuchâtel:**
 - Prise d'emploi (primo immigrant Etat Tiers) / Travailleur étranger détaché par une société étrangère basée dans un état tiers
 - Prise d'emploi, changement d'employeur, activité accessoire, renouvellement – requérant d'asile (permis N) et admis provisoire (permis F)
 - Activité accessoire – 15h/semaine maximum – exercée par les étudiants issus des états tiers au bénéfice d'une autorisation de "séjour pour formation/études".
- Contrôle des habitants de la commune de domicile (travailleur ou étudiant):**
 - Dépôt de la demande de prolongation de son autorisation de séjour par le ressortissant étranger
 - Dépôt de la demande prolongation de l'autorisation de travail par l'employeur au moyen du présent formulaire signé par les deux parties.
 - Remarque:** Le ressortissant étranger peut joindre le présent formulaire à sa demande OU l'employeur peut l'adresser directement à l'Office de la main-d'œuvre (OMOE). La démarche concerne certains titulaires de permis B (lorsque l'autorisation de travail délivrée initialement à l'employeur a été assortie de conditions limitatives selon l'art. 83 al. 3OASA), les titulaires de permis L (courte durée), de permis N, F, "séjour pour formation/études".

Une demande de prise d'emploi, pour un ressortissant d'un Etat tiers qui ne dispose d'aucune autorisation de séjour en Suisse (entrée initiale sur le marché du travail suisse), doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants:

- Lettre explicative (qui fournira les motifs pour lesquels la société souhaite recruter et occuper un spécialiste qualifié extra-européen)
- Copie du contrat de travail
- Curriculum vitae + copie des diplômes, certificats + copie du passeport (copie du titre de séjour selon le pays dans lequel l'intéressé demeure)
- Preuve des recherches de personnel effectuées en Suisse et en Europe (principe de la priorité selon art. 21 LEtr), telles que la publication d'annonces sur l'internet ou dans la presse, etc. De plus, le poste vacant doit avoir été préalablement annoncé à l'Office régional de placement-ORP ainsi que sur "EURES"; EURES (EUROpean Employment Services) est un réseau de coopération entre les services publics de l'emploi de l'Union européenne et des pays de l'AELE.

Remarque: L'employeur doit prier l'ORP de publier le poste vacant sur EURES lorsqu'il prévoit de recruter dans les états tiers.

La décision préalable positive (autorisation de travail) délivrée par l'Office de la main-d'œuvre (OMOE) a pour but d'informer l'employeur que les critères relatifs au marché du travail sont respectés. La prise d'emploi ne peut toutefois intervenir qu'après octroi de l'autorisation de séjour par les autorités cantonales compétentes en matière de migration/population, à savoir l'Office du séjour et de l'établissement (OSET) en cas de domiciliation dans le canton de Neuchâtel. Pour l'employeur, c'est le lieu (canton) d'activité qui constitue l'élément déterminant pour le dépôt d'une demande de main-d'œuvre étrangère.

- Les demandes mal remplies seront renvoyées afin d'être corrigées ou complétées. Le requérant prendra note que des indications fausses ou incomplètes peuvent entraîner un refus ou une révocation d'autorisation.

Ce formulaire ne tient pas lieu de contrat de travail. Néanmoins, les données fournies doivent correspondre en tous points à celles du contrat de travail et engagent la responsabilité de l'employeur envers les autorités et le travailleur.

Lieu et date: _____ Signature du travailleur: _____

 Signature de l'employeur Signature du travailleur